

«« Un signe d'humanité d'une société qui promet de ne pas abandonner les siens à l'heure ultime » Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine»

29/10/2015

PPL Fin de vie - Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine « Un signe d'humanité d'une société qui promet de ne pas abandonner les siens à l'heure ultime »

Françoise Gatel, sénatrice d'Ille et Vilaine, est intervenue sur la proposition de loi Fin de vie. Elle a souligné le travail « empreint de rigueur et d'humanité » des rapporteurs de la commission des affaires sociales et indiqué que la grande majorité du groupe UDI-UC est favorable à ce texte.

Françoise Gatel pointe deux insuffisances majeures concernant la prise en charge de l'accompagnement des malades en fin de vie :

- **la double inégalité d'accès aux soins palliatifs** : par manque de places, seuls 20% des patients peuvent y accéder ; 70% des soins palliatifs sont concentrés dans 5 régions révélant une inégalité territoriale ;

- **le déficit de formation aux soins palliatifs des professionnels de santé**

« Si nous notons avec satisfaction l'annonce de l'inscription d'un crédit de 40 millions supplémentaires dans le PFLSS et du plan triennal pour les soins palliatifs par la Ministre, nous serons très exigeants sur le respect de cet engagement, car l'indignité ne peut se contenter d'annonces » prévient-elle.

Pour la sénatrice, ce texte améliore la loi de 2005 par « deux propositions mesurées, non seulement respectueuses du patient mais également protectrice pour l'équipe médicale » :

- l'**opposabilité des directives anticipées**, facilitant ainsi la décision du médecin et rassurant le patient et la famille quant à la prise en compte de leur volonté ;

- **le droit à la sédation profonde et continue** dans des cas très précisément définis uniquement, limitant ainsi le risque de décision arbitraire.

« Cette proposition de loi soulève des questions philosophiques, morales, éthiques et religieuses, légitimes d'un point de vue personnel ; mais ici nous légiférons au nom de la République » poursuit la sénatrice.

« Ce texte honore le Sénat. C'est un signe d'humanité, un geste de fraternité par la promesse d'une société de ne pas abandonner les siens à l'heure ultime » a-t-elle conclu.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)